

20/06/20

Volume XVIII – Lettre 34

28 Sivan 5780



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,

sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. *chlita*

Définitions Avant de traiter les sujets suivants, certains termes doivent être définis :

- 1. Un *kli richon* (1^{er} récipient) la marmite, qu'elle soit sur le feu ou non, si elle est à une température supérieure à *yad soledeth bo*, elle cuit tout ce qui est placé à l'intérieur
- 2. Un *kli cheni* (2^{ème} récipient) l'ustensile dans lequel le contenu du *kli richon* a été versé.
- 3. Un *kli chlichy* (3^{ème} récipient) l'ustensile dans lequel le contenu du *kli cheni* a été versé
- 4. Un *petit croûton* (soupe *mandel*) un petit morceau (en général carré) de pâte frite
- 5. Un *croûton de pain* un morceau de pain dur

Est-il permis de mettre de la 'halla ou de la matsa dans une assiette de soupe?

La notion dont il s'agit ici est "*bichoul a'har afya*" (cuisson après passage au four ou sur une rôtissoire). Le *Choul'han Arou'h*¹ mentionne 2 opinions sur le fait de savoir s'il est permis de cuire² un aliment passé au four et conclut que certains le permettent. Le *Me'haber* veut-il dire qu'il le permet même pour un *kli richon* (qui n'est plus sur le feu) ou seulement dans le cas d'un *kli cheni* ? Il y a une *ma'hloketh* (discussion) et on posera la question à un *Rav*.

Selon le *Rama*, le *minhag* (habitude) est d'être strict et on ne mettra pas de pain même dans un *kli cheni*.

Selon le *Michna Beroura* 45, même si une louche est classée "*le'houmra*"³ (pour être strict) comme un *kli richon*, si la soupe a été servie depuis le *kli richon* avec une louche,⁴ il est possible d'être indulgent et on pourra mettre du pain ou de la *matsa* dans l'assiette de soupe.

Donc la réponse est: Les *sefardim* devront demander à leur *Rav* pour savoir si du pain peut être trempé dans un *kli richon* ou seulement dans un *kli cheni*. Les *ashkenazim* peuvent mettre du pain seulement dans un *kli chlichy*⁵ et dans ce cas une louche est considérée comme un *kli cheni*, rendant l'assiette *kli chlichy*. De même, un biscuit ne peut être trempé dans un thé fait dans un *kli cheni*.

Peut-on mettre des petits croûtons (mandel) dans la soupe?

Les petits croûtons contrairement au pain, sont frits ce qui équivaut à une cuisson. Comme la *hala' ba* dit "*ein bichoul a'har bichoul*" (il n'y a pas de cuisson après une cuisson), une fois qu'un aliment est cuit, il est possible de le remettre dans un *kli richon* (qui n'est pas sur le feu), on peut donc ajouter des croûtons dans une soupe. On pourra aussi mettre des pâtes cuites dans un récipient de soupe chaude (qui n'est pas sur le feu). Cependant les croûtons de pains, étant cuits au four ont le même statut que du pain comme précisé à la question ci-dessus.

[1] *Siman* 318:5

[3] Le statut d'une louche à l'intérieur d'un *kli richon* est

[4] A la condition que la louche n'ait pas été laissée dans la marmite de soupe, auquel cas, elle prendrait le statut de *kli richon* (*Michna Beroura* 87).

[2] Quoiqu'il arrive, il est interdit de placer un aliment cuit au four dans une marmite qui est sur la plaque.

strict) comme un *kli richon*.

[5] D'après *Michna Beroura* 45.

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport שלח-לך

à suivre

(XI:10)

וְהָיָה לָכֵם לְצִיצֵת וּרְאִיתֶם אֹתוֹ וּזְכַרְתֶּם אֵת כָּל מִצְוֹת
יְהוָה וַעֲשִׂיתֶם אֹתָם וְלֹא תִתּוּרוּ אַחֲרַי לְבַבְכֶם וְאַחֲרַי
עֵינֵיכֶם אֲשֶׁר אֹתָם זָנִים אַחֲרֵיהֶם

Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Éternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité.

Rachi rapporte (*Beréchith* 9:23) qu'en raison de sa promptitude à couvrir la nudité de son père ivre (Noah), Chem mérita que ses descendants - les Juifs - reçoivent la *mitsva* des *tsitsith* (franges). Comme nous savons que *Hachem* récompense un individu pour ses bonnes actions, mesure pour mesure, *Rav Moché Meir Weiss* souligne un certain nombre de parallèles fascinants entre l'acte de Chem et la *mitsva* des *tsitsith*.

Lors de la récitation de la bénédiction sacerdotale, les *Cohanim* s'enroulent dans un *tallith*. La raison en est que nous avons mérité de recevoir la *mitsva* des *tsitsith* suite aux actions de Chem et d'Avraham Avinou (*Sotah* 17a), tous deux *Cohanim* (*Nedarim* 32b).

Chem agit rapidement pour couvrir son père et le préserver de toute disgrâce et humiliation. Il est intéressant de noter que la taille minimale pour qu'un vêtement à quatre coins soit tenu d'avoir des *tsitsith* est déterminée par le fait qu'il soit assez grand pour couvrir suffisamment le corps d'une personne pour qu'elle puisse le porter à l'extérieur en public sans être gênée (*Michna Beroura* 16:4).

En approchant de son père ivre avec un vêtement pour le couvrir, Chem recula et détourna son visage pour ne pas voir ou même faire face à la nudité de son père. En conséquence, la première chose que l'on fait en enfilant un *tallith* est de l'enrouler autour du visage pour ne rien pouvoir voir. De plus, la *Torah* enseigne spécifiquement (15:39) l'interdiction de la convoitise suite à l'impudeur vue par les yeux, dans la section contenant la *mitsva* des *tsitsith*. Sans surprise, la *Guemara* (*Mena'hoth* 44a) raconte l'histoire d'un homme qui était sur le point de fauter avec une prostituée et qui fut sauvé de son projet immoral par ses *tsitsith* !

Mitsrayim était un des fils de Ham (10: 6), qui eut l'outrecuidance de castrer ou de sodomiser son père évanoui. Sans surprise, le *Midrach* de Tanna Debei Eliyahou Rabbah (7) rapporte que les Égyptiens (*Mitsrayim*) étaient le peuple le plus immoral et le plus dépravé du monde. En conséquence, la section de la *Torah* contenant la *mitsva* des *tsitsith* inclut également la *mitsva* de se souvenir de l'Exode de *Mitsrayim* (Egypte), car la *mitsva* de *tsitsith* représente le triomphe de la moralité et de la décence !

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (46) rendre son professeur plus sage, (47) citer précisément son enseignement,...

«Citer précisément l'enseignement de son maître» implique que l'érudit de la *Torah* prend soin d'indiquer avec précision les références des enseignements qu'il transmet. Bien qu'il soit depuis longtemps un érudit accompli à part entière (rappelons que nous traitons la 47^{ème} voie), une grande partie de ce qu'il enseigne se compose d'enseignements qu'il a reçus de ses propres maîtres et qu'il transmet consciencieusement de la manière dont ils lui ont été enseignés.

Les Sages insistent en effet pour que notre tradition soit préservée de la manière la plus précise possible. Le *Talmud* loue les érudits qui ont été méticuleux dans ce domaine, y compris ceux qui rapportent les décisions de leur maître en usant des termes, employés par ce dernier, mêmes devenus archaïques, (*Bera'hoth* 33b). Le *Talmud* prend également grand soin de nommer l'auteur original de chaque intervention citée, ainsi que toute la chaîne de transmission, si par exemple X l'a entendu de Y qui l'a entendu de Z. De même, les érudits du *Talmud*, dans les cas de différend entre 2 Sages, citent les noms des intervenants même s'ils ne savent plus à qui attribuer chaque opinion. De plus, le *Talmud* essaie souvent de dissiper ces doutes et de déterminer le véritable auteur de chaque position.

Ainsi, les Sages semblaient déterminés à préserver notre tradition dans son intégralité, considérant l'enseignant de la *Torah* comme un lien entre son propre maître de *Torah* et ses élèves. Cependant, lorsque nous considérons la tendance du bon élève à remettre en question tout ce que son professeur essaie de transmettre, nous trouvons une dichotomie intéressante et un aperçu important du placement de ces deux qualités.

D'une part, le bon étudiant curieux n'acceptera rien tranquillement. Il remet en question tout ce qu'il ne comprend pas, non pas pour contester l'autorité du maître, mais pour s'assurer de sa parfaite compréhension. La *Torah* doit devenir sienne; il doit la comprendre à sa manière.

Pourtant, quand il atteint cette maîtrise de la *Torah*, lorsqu'il devient lui-même enseignant, il se retourne et relie son étude aux enseignants qui l'ont précédé. La *Torah* est son acquisition unique et personnelle. Pourtant, ce n'est vraiment qu'une extension des enseignements inaltérables issus du Sinaï. Nous voyons tous la *Torah* sous un angle légèrement différent, mais c'est la même *Torah*. Notre tradition peut être construite mais ne peut jamais être modifiée. En tant qu'étudiants, nous sommes libres d'esprit et innovants, résolus à faire notre acquisition personnelle de la sagesse de D-ieu. En tant qu'enseignants, nous nous considérons comme porteurs et gardiens, sauvegardant une tradition aussi ancienne et vénérable qu'Israël et la vie elle-même.

Les Sages considéraient notre tradition comme quelque chose de presque supérieure à la vie, supérieure à l'enseignant et à l'élève réunis. Elle doit être préservée sous une forme vierge, reflétant dans la mesure du possible les échos lointains - mais pas vraiment si lointains - de la *Torah* transmise par D-ieu au Sinaï. Et donc nous préservons à la lettre ce qui nous a été transmis, en réalisant que littéralement l'existence du monde en dépend.

à suivre

Un mot sur la Téfila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (*Pirkhé Chochanim*)

בערב ילין בכי ולבקר רנה

Le soir, on se couche en pleurant, mais à l'aube - un cri de joie!

Le Rav Avigdor Miller, *zal*, explique que les pleurs d'un homme, provoqués par *Hachem*, sont la « tempête avant le calme », la préface et la préparation à la joie du matin. Cela s'applique surtout si les pleurs sont correctement utilisés pour conduire à l'introspection et au repentir. Puis le matin générera un chant. Le terme "matin" est générique et mêle toutes les formes de bonheur qui succèdent à une nuit de pleurs. Cela inclut la rédemption du *Klal* Israël après la "nuit" de l'exil, ainsi que la lumière associée au *Olam Haba* (le monde à venir), qui survient après la "nuit" de la vie. Dans *Beréchith* 1:5, la *Torah* écrit: "Il y eut un soir et il y eut un matin". 'Hagal (nos Sages) en déduisent que dans la perspective de la *Torah*, chaque jour commence par la nuit précédente.

C'est peut-être ce que veut dire David Haméle'h quand il dit: "Car la colère ne dure qu'un instant; la vie résulte de Sa faveur." Même la colère qui est éphémère est la source de la vie, car elle précède et est la cause de la vie. Si nous réalisons que ce que nous pensons être de la «colère» est le précurseur de la vie, alors lorsque nous nous couchons en pleurant, nous nous réveillerons avec une nouvelle source de joie.

A la mémoire de Moché ben Barou'h BRAJZBLAT (25 Sivan 5730)

& de Morénou Harav Yaacov ben Avraham Hacohen (28 Sivan 5747)

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza